

Délibération n°D20240126

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

ABSENTS : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-14 ;

VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

VU la fiche de poste du Directeur Général des Services de la Ville de Bergerac ainsi que l'expertise et les compétences attendues ;

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures lancé par la Ville de Bergerac en recherche de sa nouvelle Direction Générale ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi pour satisfaire au besoin de la Direction Générale des Services et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs ;

Considérant que l'agent contractuel devra justifier a minima d'un diplôme de niveau 6 (BAC +3) ou d'une expérience significative ;

CONSIDÉRANT le tableau de création des emplois contractuels présenté dans la délibération précédente est ainsi mis à jour

CONTRACTUELS PERMANENTS

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Temps de travail	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Directeur Général des Services grades Attaché ou Ingénieur	A	100 %	1	0	0	
Attaché	A	100 %	5	2	2	
Attaché	A	50 %	1	1	1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	100 %	1	1	1	
Rédacteur	B	100 %	3	1	1	
Technicien	B	100 %	2	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine	B	100 %	2	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	100 %	1	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	100 %	3	2	2	
Adjoint Technique	C	100 %	4	3	3	
Adjoint du Patrimoine	C	100 %	1	0	0	
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS			24	11	11	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la création de cet emploi dans les conditions prévues par les textes pour recourir à un agent contractuel pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement ;
- **D'ACTER** le nouveau tableau des emplois contractuels de la collectivité tel que figurant ci-dessus.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le
et de l'affichage en date du 23 DEC. 2024

23 DEC. 2024

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Jean-Claude REY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD